



RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00059

Numéro SIREN : 552 621 096

Nom ou dénomination : RACINE SUD AGRO PERRET

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2017 sous le numéro de dépôt 351

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

RECEPISSE DE DEPOT

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex
IBAN: FR79 4003 1000 0100 0035 7892 M97
INTERNET: www.infogreffe.fr
TEL : 04.94.50.83.27

ETS PERRET - ROUSSET GERALD

21 chemin des limites
30330 Tresques

V/REF :
N/REF : 2002 B 59 / 2017-B-351

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE DRAGUIGNAN certifie qu'il a reçu le 10/02/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2015.

Concernant la société

RACINE SUD AGRO PERRET
Société par actions simplifiée
90 rue des Romarins
zone artisanale commerciale de nicopolis
83170 Brignoles

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-351 le 10/02/2017

R.C.S. DRAGUIGNAN 552 621 096 (2002 B 59)

Fait à DRAGUIGNAN le 10/02/2017,

LE GREFFIER



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS RACINE SAP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise ZAC NICOPOLIS 83170 BRIGNOLES		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 5 2 6 2 1 0 9 6 0 0 1 7 1			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 30/09/2015					
		N-1 30/09/2014					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	181 238	147 892	33 346	35 197
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 122 879	111 478	1 011 401	799 024
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			1 611	1 611
		Constructions AP	AQ	418 478	182 776	235 701	163 196
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	302 549	252 457	50 092	30 575
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	738 078	546 148	191 930	196 816
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV				1 002 286
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE	47 773		47 773	47 647
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI	40 151		40 151	39 889
TOTAL (II) BJ			BK	2 852 761	1 240 752	1 612 008	2 316 246
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU	3 400 413	28 136	3 372 276	3 220 226
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	5 140 089	684 309	4 455 780	4 923 153
		Autres créances (3) BZ	CA	2 520 166		2 520 166	2 504 759
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Disponibilités CF		CG	2 179 798		2 179 798	1 035 909	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	280 776		280 776	175 986	
	TOTAL (III) CJ	CK	13 521 245	712 445	12 808 799	11 860 035	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		16 374 006	1A	1 953 197	14 420 808	14 176 282	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CP	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS RACINE SAP			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 690 627)	DA	4 690 627	4 480 476
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	235 159	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	377 610	273 361
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	2 894 752	1 314 025
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	799 069	2 084 975
	Subventions d'investissement	DJ	2 344	3 516
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	8 999 564	8 156 356
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	28 000	
	Provisions pour charges	DQ	292 580	264 627
	TOTAL (III)	DR	320 580	264 627
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	668 121	1 306 266
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	897 616	966 304
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 766	2 461
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 095 805	2 051 449
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 353 735	1 360 194
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	83 617	68 622
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	5 100 663	5 755 298	
Ecarts de conversion passif*	(V) ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 420 808	14 176 282	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	4 928 887	5 202 148
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	304 353	697 092	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Désignation de l'entreprise : SAS RACINE SAP						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	23 887 814	FB	5 146	FC	23 892 960	22 890 072		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF			
			FG	310 336	FH		FI	310 336	484 745	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	24 198 150	FK	5 146	FL	24 203 297	23 374 817		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	321 988	476 354		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 397	517		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	24 527 682	23 851 689	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	17 070 035	16 715 450	
Variation de stock (marchandises)*						FT	74 007	(111 141)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	51 575	57 799		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	2 089 294	2 260 131		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	263 375	288 562		
Salaires et traitements*						FY	2 295 220	2 052 862		
Charges sociales (10)						FZ	930 258	756 802		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	151 191	118 084	
			- dotations aux provisions*				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	245 506	408 690	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	55 953	26 496		
Autres charges (12)						GE	67 151	69 304		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	23 293 570	22 643 043		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 234 112	1 208 646		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		30 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	44 964	21 769		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN	0			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	44 965	51 769	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	62 542	96 566		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	62 542	96 566	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(17 577)	(44 796)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 216 534	1 163 849		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS RACINE SAP</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	1 664	309	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	1 633	2 003 005	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	3 297	2 003 314	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 286	585 776	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 286	585 776	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	1 010	1 417 538	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	64 376	97 735	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	354 099	398 677	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	24 575 944	25 906 773	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	23 776 874	23 821 797	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	799 069	2 084 975	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de location immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	20 280	30 000
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	15 610	30 491
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	10 299	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
			obligatoires A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
CESSION ELEMENTS ACTIF					1 633	
QUOTE PART SUBVENTION					1 172	
REGUL CLIENTS					492	
ANNULATION PART AGROSUD				2 286		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS RACINE SAP										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 067 864	KE		KF	236 253			
CORPORELLES	Terrains				KG	1 611	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	420	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	304 878	KQ		KR	113 179		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	225 372	KT		KU	90 358		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	379 189	KW		KX	68 912		
		Matériel de transport*				KY	95 013	KZ		LA	72 768		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	113 740	LC		LD	27 982		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	1 120 226	LO		LP	373 202			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U	1 002 286	8V		8W					
Autres titres immobilisés				1P	47 647	1R		1S	126				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	39 889	1U		1V	262				
TOTAL IV				LQ	1 089 823	LR		LS	388				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 277 914	ØH		ØJ	609 844				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	1 304 118	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	1 611	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	420	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH	418 057	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	13 181	MJ		MK	302 549	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	448 102	MO	
		Matériel de transport				IV	19 529	MP		MQ	148 252	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	141 723	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY	32 711	NG		NH	1 460 718	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ	1 002 286	ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	47 773	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	40 151	2G		
	TOTAL IV				I3	1 002 286	NJ		NK	87 925	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	1 034 997	ØK		ØL	2 852 761	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30092015

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS RACINE SAP

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS RACINE SAP</u>							Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CY		EL		EM		
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II		PE		PF		PG		
			233 642				25 727		259 370		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ		
			420				420		420		
Constructions			PR		PS		PT		PU		
Sur sol d'autrui			PV		PW		PX		PY		
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			141 681		40 675		13 181		182 356		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
			194 797		70 841		76 922		252 457		
Autres			QD		QE		QF		QG		
Inst. générales., agencements, aménagement divers			201 111		76 922		19 529		278 034		
immobilisations			QH		QI		QJ		QK		
Matériel de transport			87 480		75 720				143 671		
corporelles			QL		QM		QN		QO		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			102 535		21 906				124 441		
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV		QW		QX		
			728 026		286 066		32 711		981 381		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP		ØQ		ØR		
			961 668		311 794		32 711		1 240 752		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS RACINE SAP</u>						Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	28 000			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	292 580			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
TOTAL II	5Z	264 627	TV	27 953	TW	TX	320 580		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	28 676	6P	607	6R	1 148	6S	28 136
	Sur comptes clients	6T	746 943	6U	245 506	6V	308 141	6W	684 309
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	775 620	TY	246 114	TZ	309 289	UA	712 445	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 040 247	UB	302 067	UC	309 289	UD	1 033 025	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	301 459	UF	311 689			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	40 151	UV		UW	40 151			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	682 928		682 928					
	Autres créances clients		UX	4 457 161		2 457 161		2 000 000			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	14 181		14 181					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	9 184		9 184				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	57 198		57 198				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	151 959		151 959				
	Groupe et associés (2)		VC	2 013 400		2 013 400					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	274 243		274 243					
	Charges constatées d'avance		VS	280 776		280 776					
	TOTAUX			VT	7 981 185	VU	5 941 033	VV	2 040 151		
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	304 353		304 353					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	363 768		225 287		138 481			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	236 071		202 776		33 295				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 095 805		2 095 805						
Personnel et comptes rattachés		8C	688 349		688 349						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	376 318		376 318						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	45 298		45 298					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	243 769		243 769					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	661 544		661 544						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	85 383		85 383						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	5 100 663	VZ	4 928 887		171 776			
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	346 675	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS RACINE SAP</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>30092015</u>						
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WA	799 069				
			de son conjoint		moins part déductible*				WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	3 049	XE	9 913			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	6 864					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	141 031	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	141 031				
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	354 099		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8			
			- imposées au taux de 0 %								ZN			
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme								WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions								WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	16 251		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
								TOTAL I	WR	1 320 363				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV			
			- imposées au taux de 0 %								WH			
			- imposées au taux de 19 %								WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ			
		Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A		XA	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
	Majoration d'amortissement*										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	XF			
		Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA				
Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC						
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)							PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI		XG	115 676		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	258 068			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	1 062 295					
						déficit (II moins I)				XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	1 062 295	XO				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS RACINE SAP</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	275 308	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer					
C3S		9K	32 998	9L	30 299
INDEM FIN CARRIERE		9M	27 953	9N	
PARTICIPATION		9P	64 376	9R	97 735
EFFORT CONSTRUCTION		9S	15 704	9T	14 358
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	141 031	YO	142 392
			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS RACINE SAP</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		– Réserve légale	ZB	104 249		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	2 084 975		– Autres réserves	ZD	1 980 726				
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Dividendes	ZE					
							Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I			ØF	2 084 975		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
										TOTAL II	2 084 975		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XY			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N – 1 :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail			J7		YQ							
	– Engagements de crédit–bail immobilier					YR							
	– Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance					YT	285 393			265 012			
	– Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ	659 203			645 336			
	– Personnel extérieur à l'entreprise					YU	8 868			63 281			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	147 001			248 604			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV				2 870			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST	988 826			1 035 026			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	2 089 294			2 260 131			
	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	97 056			93 361			
IMPÔTS ET TAXES	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z	166 319			195 200			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	263 375			288 562			
	– Montant de la T.V.A. collectée					YY	4 286 162			3 939 834			
DIVERS	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	3 368 280			3 287 275			
	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *					ØB	2 234 064						
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS							
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0					YP	60			59			
	– Effectif affecté à l'activité artisanale					RL	0						
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1.00 %			1.08 %			
	– Numéro du centre de gestion agréé *			XP									
Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0													
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS RACINE SAP						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1	CHARIOT STILL	12 250	12 250		0	
	2	REMORQUE RULQUIN	931	931		0	
	3	CHACX958	11 842	11 842		0	
	4	PARTNER	7 541	7 541		0	
	5	RACHAT CRT BAIL	145	145		0	
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	800	800	800			
	2	0					
	3	250	250	250			
	4	83	83	83			
	5	500	500	500			
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			1 633			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS RACINE SAP Néant *

	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS RACINE SAP	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS RACINE SAP												Néant <input type="checkbox"/>																					
Exercice ouvert le : 01102014												et clos le : 30092015		Durée en nombre de mois		12																	
I Production de l'entreprise																																	
Ventes de marchandises												OA	23 892 960																				
Production vendue – Biens												OB																					
Production vendue – Services												OC	310 336																				
Production stockée												OD																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE																					
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial												OF																					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun												OH	2 397																				
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI	10 299																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OL																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT																					
TOTAL 1												OM	24 215 993																				
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																																	
Achats de marchandises (droits de douane compris)												ON	17 070 035																				
Variation de stocks (marchandises)												OO	74 007																				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)												OP	51 575																				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)												OQ																					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances												OR	1 430 090																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU																					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun												OW	67 151																				
Abandons de créances à caractère commercial												OX																					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OY																					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.												OZ																					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9																					
TOTAL 2												OJ	18 692 860																				
III Valeur ajoutée produite																																	
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	5 523 132																		
IV Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises																																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)												SA	5 523 132																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																																	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												EV																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE												GX	24 215 993																				
Période de référence												GY	0	1	/	1	0	/	2	0	1	4	GZ	3	0	/	0	9	/	2	0	1	5
Date de cessation												HR			/			/															
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																																	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																																	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																																	

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 30092015 N° SIRET 5 5 2 6 2 1 0 9 6 0 0 1 7 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS RACINE SAP

ADRESSE (voie) ZAC NICOPOLIS

CODE POSTAL 83170 VILLE BRIGNOLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 6 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 117 559

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination BERNARD PERRET FINANCES

N° SIREN (si société établie en France) 382410082 % de détention 100 Nb de parts ou actions 117 554

Adresse : N° Voie CHEMIN DES LIMITES

Code Postal 30330 Commune TRESQUES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid

(1)

Néant [X]

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE 30092015

N° SIRET 5 5 2 6 2 1 0 9 6 0 0 1 7 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS RACINE SAP

ADRESSE (voie) ZAC NICOPOLIS

CODE POSTAL 83170 VILLE BRIGNOLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01102014	et clos le	30092015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS RACINE SAP			
SIRET	5 5 2 6 2 1 0 9 6 0 0 1 7 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
ZAC NICOPOLIS 90 RUE DES ROMARINS 83170 BRIGNOLES			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Ventes produits phytosanitaires Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	1 062 295	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
	Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
BERNARD PERRET FINANCES CHEMIN DES LIMITES 30330 TRESQUES Tel :0466905908	Tel :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 22122015 Lieu : BRIGNOLES
Tel :	Qualité et nom du signataire: PDG
	Signature : MR BERNARD PERRET

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2015

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

SAS RACINE SAP

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	400 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						(e)	
						(f)	
						(g)	
						(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(j)	400 000
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	400 000

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8		

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS RACINE SAP

du 01102014

Adresse ZAC NICOPOLIS 83170 BRIGNOLES

au 30092015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	MR LIONEL ANDRE CHEF D AGENCE				1485 AVENUE ORTOLANS FARON PLAISANCE LE VERSAILL 83100 TOULON			
2	MR PENNEQUIN CHRISTOPHE DIRECTEUR GENERAL				QUARTIER VIGNEPRESSE 83890 BESSE			
3	MR PONCET HERVE CHEF COMPTABLE				QUARTIER PERATIER 83340 FLASSANS			
4	MR MOREL YVES CHEF D AGENCE				515 PICHABERT 1 83340 FLASSANS			
5	MR ENGUEHARD PASCAL CHEF D AGENCE				AVENUE SALVATOR ALLENDE 83300 DRAGUIGNAN			
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	58 508			58 508	4 024			62 532
2	118 350			118 350	6 926			125 276
3	66 230			66 230	2 151			68 381
4	52 074			52 074	1 024			53 098
5	55 407			55 407	4 418			59 825
6								
7								
8								
9								
10								
**	350 569			350 569	18 543			369 112

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		2 996
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		53 010
Total		56 006

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) 10	425 118	- de l'exercice 10	1 062 295
- de l'exercice précédent 10	456 940	- de l'exercice précédent 10	1 201 632
Nom et qualité du signataire <u>MR BERNARD PERRET</u> PDG		À <u>BRIGNOLES</u> , le <u>22122015</u>	
		Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS A DES ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Nom de l'établissement		SAS RACINE SAP		
N° d'identification (SIRET)		5 5 2 6 2 1 0 9 6 0 0 1 7 1		Exercice social
		2014		
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrrages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058A/2033B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

RACINE SAP SAS
Au capital de 4 690 627 euros
Siège social : ZA NICOPOLIS
90 rue des romarins
83170 BRIGNOLES
RCS DRAGUIGNAN 552 621 096

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
29 mars 2016

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize le vingt-neuf mars à 17 heures, les associés de la société RACINE SAP SAS se sont réunis au siège social de l'entreprise, sur convocation du Président.

La feuille de présence est émargée par les actionnaires présents.

Les associés présents représentent 120 60 actions sur 123 024 ; Le quorum est atteint ; l'assemblée peut donc régulièrement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Bernard PERRET.

Monsieur Hervé PONCET est nommé scrutateur, Monsieur Christophe PENNEQUIN secrétaire.
La société Bernard Perret Finances SA représentée par Monsieur Bernard PERRET.
La société Vindima SAS représentée par Monsieur Bernard PERRET

Le Commissaire aux Comptes, IFEC, régulièrement convoqué par lettre AR du 9 mars 2016 est excusé.

Le Comité d'entreprise est représenté par Madame Lucie CORTEZ.

Les documents suivants sont mis à la disposition des membres présents :

- copie de la convocation adressée aux associés et au Commissaire aux Comptes
- feuille de présence
- un exemplaire des statuts de la société
- le rapport du Président
- les rapports du Commissaire aux Comptes
- texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral et financier du Président sur l'exercice clos le 30 septembre 2015
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2015
- Approbation des comptes et quitus au Président
- Affectation du résultat
- Distribution de dividende
- Conventions réglementées
- Charges non déductibles
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport et ouvre la discussion ; puis, il met successivement aux voix les résolutions suivant l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire.

1ère RESOLUTION

L'assemblée générale du 29 mars 2016, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2015, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est mise aux voix.

Voix pour 120 600 Voix contre Ø

Cette résolution est adoptée.

2ème RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2016 décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2015 est de 799 069 Euros à imputer :

- Réserve légale pour un montant de 39 953 Euros
- Autres réserves pour un montant de 759 116 Euros

Cette résolution est mise aux voix.

Voix pour 120 600..... Voix contre Ø.....

Cette résolution est adoptée.

3ème RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2016 décide de distribuer 600 000 euros bruts de dividendes soit 4.877 euros par action, à prélever sur le poste « Autres Réserves ».

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Au cours des trois derniers exercices les distributions ont été de :

		Dividendes éligible à la réfaction de 40%
2012	400 000.00 euros	0
2013	400 000.00 euros	0
2014	400 000.00 euros	0

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sauf option par ces derniers pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Le montant éligible s'élève à 26 878 euros bruts.

Ces dividendes seront soumis à la cotisation sociale généralisée prévue à l'article L 136-7 du code de la sécurité sociale, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Cette résolution est mise aux voix.

Voix pour 120 600..... Voix contre Ø.....

Cette résolution est adoptée.

4ème RESOLUTION

L'assemblée générale du 29 mars 2016, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions visées à l'art L.227.10 du Code de commerce déclare approuver les opérations traduites dans ce rapport.

Cette résolution est mise aux voix.

Voix pour 120 600..... Voix contre Ø.....

Cette résolution est adoptée.

5ème RESOLUTION

L'assemblée générale du 29 mars 2016 prend acte que les comptes de l'exercice écoulé comportent des dépenses pour un montant de 3 049 euros non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est mise aux voix.

Voix pour 120 600..... Voix contre Ø.....

Cette résolution est..... adoptée.

6ème RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seraient nécessaires.

Cette résolution est mise aux voix.

Voix pour 120 600..... Voix contre Ø.....

Cette résolution est..... adoptée.

L'ordre du jour de la présente Assemblée Générale étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.
De tout ce que dessus, un procès-verbal est fait, et signé après lecture



Bernard PERRET



Christophe PENNEQUIN

Lucie CORTEZ